



GUIDE PRATIQUE

de l'alternance

- LE **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**
- LE **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**
- LES **MASTERS EN ALTERNANCE**
- LES **DÉMARCHES**



SOMMAIRE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

1 - Les modalités du contrat d'apprentissage	4
2 - L'apprentissage transfrontalier	5
3 - Le déroulement de l'apprentissage	5

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

1 - Les modalités du contrat d'apprentissage	6
2 - Le déroulement de l'apprentissage	6

LES MASTERS EN ALTERNANCE

1 - Gestion de production, logistique, achats.	8
2 - Qualité, hygiène, sécurité.	8
3 - Analyse et politique économique.	8
4 - Monnaie, banque, finance, assurance.	8
5 - Contrôle de gestion et audit organisationnel.	8

LES DÉMARCHES

1 - Je définis mon projet	9
2 - Je cible les entreprises	9
3 - Je réponds aux offres et envoie des candidatures spontanées aux entreprises	9
4 - Je prépare mon entretien	9

NB : En raison de la complexité du système, les informations données dans cette brochure n'ont de valeur qu'indicative. Elles sont susceptibles d'être modifiées et ne sont donc, en aucun cas, opposables à l'administration de l'Université de Strasbourg.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

LE CONTRAT *d'apprentissage*

1- Les modalités du contrat d'apprentissage

Public : jeunes de 16 à 29 ans (dérogations possibles si : ancien apprenti, personne en situation de handicap, ...)

Contrat : CDI ou CDD de 6 mois à 3 ans, période d'essai de 45 jours

Statut : l'apprenti est salarié de l'entreprise

Durée de travail :

- Identique à celui des autres salariés de l'entreprise (35 heures ou plus selon convention collective)
- 5 semaines de congés payés par an
- Temps de travail = temps passé en entreprise et à l'université

Entreprises concernées : secteur privé et secteur public non industriel et non commercial

Coût : formation gratuite pour l'apprenti

Rémunération : fonction de la progression dans le cycle de formation et l'âge

- de 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

* Le salaire Net est égal au salaire Brut. La rémunération peut être supérieure par accord contractuel ou conventionnel. Dans le secteur public, ces pourcentages sont majorés de 20 points lorsque l'apprenti prépare un diplôme de niveau bac +2.

Avantages et aides :

- Exonération d'impôt sur le revenu (dans la limite du montant annuel du SMIC)
- Carte d'étudiant

2- L'apprentissage transfrontalier

Possibilité de suivre la **formation théorique à la faculté** et la **formation pratique dans une entreprise implantée dans la région allemande du Rhin Supérieur** (Sud-Palatinat, bande rhénane du Bade-Wurtemberg).

Droit en vigueur : celui du pays où est implantée l'entreprise (Allemagne)

Diplôme délivré : celui de l'établissement d'origine (Université d'Alsace)

3- Le déroulement de l'apprentissage

L'apprenti et l'entreprise s'engagent mutuellement par la signature d'un contrat.

L'apprenti bénéficie donc de droits...	Et s'engage à respecter certains devoirs...
→ 5 semaines de congés payés → Cotisations retraite et assurance chômage, → Protection sociale...	→ Respecter l'organisation de l'entreprise → Suivre avec assiduité la formation → Justifier toute absence...

L'accompagnement :

- Encadrement par un tuteur pédagogique (à l'université) et un maître d'apprentissage (en entreprise)
- Suivi spécifique (carnet de liaison, plan de formation, rencontres durant l'année avec l'apprenti, le tuteur et le maître d'apprentissage)

La formation :

- Minimum 25% de la durée du contrat (entre 400h et 600h en moyenne, en fonction du niveau et du type de formation)
- Rythme d'alternance variable et déterminé par la formation (2 jrs université/3 jrs entreprise, ou 15 jrs université/15 jrs entreprise, ou 2 semaines université/3 semaines entreprise)
- Le diplôme obtenu en apprentissage est strictement le même que celui obtenu par les non apprentis (les compétences évaluées sont également les mêmes)



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

LE CONTRAT *de professionnalisation*

1- Les modalités du contrat de professionnalisation

Public : jeunes de 16 à 25 ans et demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

Contrat : CDD ou CDI, de 6 à 12 mois (ou 36 mois selon la situation)

Statut : l'alternant est salarié de l'entreprise

Durée de travail :

- Identique à celui des autres salariés de l'entreprise (35 heures ou plus selon convention collective)
- 5 semaines de congés payés par an
- Temps de travail = temps passé en entreprise et à l'université

Entreprises concernées : entreprises privées (exclusion : État, collectivités territoriales...)

Coût : formation gratuite pour l'alternant

Rémunération : fonction de la progression dans le cycle de formation et l'âge

- de 21 ans	de 21 à 26 ans	26 ans et plus
65% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC

Avantages et aides :

- Exonération d'impôt sur le revenu (dans la limite du montant annuel du SMIC)
- Carte d'étudiant

2- Le déroulement de l'alternance

L'alternant et l'entreprise s'engagent mutuellement par la signature d'un contrat.

L'alternant bénéficie donc de droits...	Et s'engage à respecter certains devoirs...
→ 5 semaines de congés payés → Cotisations retraite et assurance chômage, → Protection sociale...	→ Respecter l'organisation de l'entreprise → Suivre avec assiduité la formation → Justifier toute absence...

L'accompagnement :

- Encadrement par un tuteur pédagogique (à l'université) et un tuteur professionnel (en entreprise)
- Suivi spécifique (carnet de liaison, plan de formation, rencontres durant l'année avec l'alternant, les deux tuteurs)

La formation :

- Minimum 25% de la durée du contrat (entre 400h et 600h en moyenne, en fonction du niveau et du type de formation)
- Rythme d'alternance variable et déterminé par la formation (2 jrs université/3 jrs entreprise, ou 15 jrs université/15 jrs entreprise, ou 2 semaines université/3 semaines entreprise)
- Le diplôme obtenu en apprentissage est strictement le même que celui obtenu par les non apprentis (les compétences évaluées sont également les mêmes)

LES MASTERS EN ALTERNANCE



LES MASTERS *en alternance*



Gestion de production, logistique, achats.

→ M1 et M2 Gestion Industrielle et Innovation



Qualité, hygiène, sécurité.

→ M1 et M2 Management de la Qualité Sécurité, Environnement



Analyse et politique économique.

→ M2 Macroéconomie et Politiques Européennes

→ Data Science pour l'économie et l'entreprise du futurs



Monnaie, banque, finance, assurance.

→ M1 et M2 Chargé de clientèle banque-finance

→ M2 Conseiller de Clientèle Professionnelle

→ M2 Assurance et Gestion des Risques



Contrôle de gestion et audit organisationnel.

→ M1 et M2 Gestion, Audit et Intelligence des Affaires



Management de l'innovation

→ M2 Management international de l'innovation (double diplôme franco-allemand)

LES DÉMARCHES

LES DÉMARCHES



Je définis mon projet :

- je recherche des formations, je me renseigne sur les conditions d'accès et je prépare mes candidatures.



Je cible les entreprises :

- je prépare mon CV et ma lettre de motivation (n'hésitez pas à vous faire aider par la Cellule FISE).



Je réponds aux offres et envoie des candidatures spontanées aux entreprises :

- je suis à l'écoute des offres, je développe mon réseau en contactant d'anciens diplômés, en participant à des jobdating, etc.



Je prépare mon entretien :

- connaissance de l'entreprise, connaissance de l'offre et des attentes, savoir présenter son projet professionnel, se préparer aux éventuelles questions qui me seront posées lors de l'entretien,...





CONTACTS

Faculté des Sciences Économiques et de Gestion

Cellule FISE (Formation, Insertion Stage, Emploi)

Mélanie WEBER | melanie.weber@unistra.fr

CFA Universitaire

cfau.fr | cfau@uha.fr

Service de Formation Continue

sfc.unistra.fr | sfc-contact@unistra.fr



Faculté

des sciences économiques et de gestion

Université de Strasbourg

